

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141211-2014\_A236-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2014  
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A236**

**OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Vote du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_1\_04**

**CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Régis MARTIN

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Finances**

**Objet : Budget primitif 2015 – Vote du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le Budget Primitif est l'acte obligatoire par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de l'établissement.  
Ce budget est voté par le Conseil de Communauté. Tel est l'objet du présent rapport pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en 2015.

**Exposé des motifs :**

Le contrôle de l'assainissement non collectif est une compétence transférée à la Communauté du Pays d'Aix depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Il s'agit d'un service public industriel et commercial financé par l'utilisateur et qui nécessite en conséquence l'établissement d'un budget annexe.

Les missions données par la loi au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- le contrôle de la conception et de l'exécution des installations nouvelles,
- le diagnostic de bon fonctionnement et entretien pour les autres installations.

Ces prestations donnent lieu au paiement de redevances par l'utilisateur dont la facturation est assurée par le S.P.A.N.C.

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à ces missions fait l'objet du Budget Annexe qui doit être équilibré sans subvention du Budget Général.

## **1. LES RECETTES**

Les recettes sont les redevances perçues auprès des usagers du service. Il est proposé de ne pas modifier le montant de celles-ci pour 2015.

Le montant global des redevances a été estimé pour 2015 à 373 460 €.

Par ailleurs, comme en 2014, une ligne d'encaissement des subventions de l'Agence de l'eau relatives à la réhabilitation des installations est inscrite en recette et les mêmes montants sont inscrits en dépenses.

La CPA perçoit une subvention globale et la redistribue aux particuliers concernés à hauteur de 210 000€.

De plus, l'Agence de l'Eau versera au SPANC une subvention pour l'animation et la gestion du programme de réhabilitations, ainsi qu'une prime à l'épuration qui s'élèvent à 42 540 €.

Le montant des recettes prévisionnelles s'établit donc à **626 000 €**, dont 416 000 €, soit 66% pour le fonctionnement effectif du SPANC, les 44% restant correspondant à des recettes qui se retrouvent de la même façon en dépenses.

Les recettes prévues pour 2015 sont indiquées dans le tableau suivant :

Nature	Libellé	BP2014	BP 2015	Variation 2015/2014
7062	Redevances d'assainissement non collectifs	363 500 €	373 460 €	2,74%
74	Subvention d'exploitation	23 500 €	25 040 €	6,55%
778	Autres produits exceptionnels	228 000 €	227 500 €	-0,22%
<b>TOTAL</b>		<b>615 000 €</b>	<b>626 000 €</b>	<b>1,79%</b>

## **2. LES DÉPENSES**

On retrouve en dépenses l'avance faite par la CPA des subventions de l'Agence de l'Eau versées aux particuliers pour leurs travaux de réhabilitations pour un montant de 210 000 €.

Concernant le reste des dépenses, à savoir 416 000 €, il s'agit à 96 % de dépenses de personnel qui sont stables par rapport à 2014.

Les autres dépenses sont relatives à la fourniture de petits équipements et matériel de terrain, ou à l'édition de documents de communication à destination des usagers.

Les dépenses prévues pour 2015 sont indiquées dans le tableau suivant :

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Variation 2015/2014</b>
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 500 €	3 500 €	0,00%
618	Divers	3 000 €	0 €	-100,00%
623	Publicité, publication relations publiques	3 000 €	3 500 €	16,67%
633	Impôts, taxes, versement sur rémunération	3 500 €	3 600 €	2,86%
625	Voyages et déplacements	500 €	300 €	-40,00%
6410	Rémunération du personnel	275 000 €	284 000 €	3,27%
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	109 000 €	112 000 €	2,75%
648	Autres charges de personnel	2 500 €	2 500 €	0,00%
678	Autres charges exceptionnelles (remboursement redevances)	3 000 €	3 100 €	3,33%
628	Concours divers (cotisations)	1 000 €	500 €	-50,00%
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000 €	2 000 €	0,00%
678	Autres charges exceptionnelles (reversement subventions)	208 000 €	210 000 €	0,96%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 €	1 000 €	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>615 000 €</b>	<b>626 000 €</b>	<b>1,79%</b>

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU la délibération n°2014\_A188 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires sur le Budget Annexe du SPANC pour l'exercice 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de Gestion en date du 13 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2015 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), par nature, tel qu'il vous est présenté ci-dessus.

**OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Vote du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



15 DEC. 2014